

Document N° 3.21
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Septembre 2005

S N C F

Entre les exercices 2001 et 2005, un nouvel outil de projection a été mis en place, ce qui peut induire des écarts techniques entre les projections.

1. Projections dans le cadre du scénario macroéconomique de taux de chômage à 4,5% à partir de 2015 et d'impact de la réforme de 2003 de +400 000 actifs en 2050

Les effectifs de cotisants et de retraités

Les effectifs de cotisants sont supposés stables à partir de 2006¹. Lors de l'exercice 2001, les effectifs étaient également supposés stables mais à un niveau plus élevé, qui était celui prévu pour 2001. L'écart est de 13 000 personnes environ, soit 7% de l'effectif projeté dans l'exercice 2001.

Les effectifs de retraités de droit direct diminuent de 0,4% en moyenne par an de 2003 à 2010. Ils augmentent ensuite de 0,3% par an jusqu'en 2015 et retrouvent un niveau proche de celui du début de la projection avant de connaître une longue période de baisse jusqu'en 2030, d'un peu moins de 1% par an en moyenne. Après une période de stabilisation, les effectifs se remettent à croître jusqu'à la fin de la période de projection au rythme de 0,4% par an.

Ces évolutions proviennent des différentes vagues d'embauche² à la SNCF au cours du temps. Elles étaient déjà observables dans les projections de l'exercice 2001, pour la période allant jusqu'en 2030. La remontée des effectifs de retraités est plus tardive dans le présent exercice, du fait de la diminution en début de période de projection des effectifs de cotisants, qui se répercute sur les effectifs de retraités en 2030-2036.

¹ La projection intègre une baisse des effectifs de cotisants jusqu'en 2006 conforme aux hypothèses budgétaires de la SNCF de décembre 2004.

² Ces vagues d'embauche sont elles-mêmes induites par les vagues de départs en retraite, compte tenu de l'hypothèse de stabilité de l'effectif cotisant

La masse des cotisations et la masse des pensions

La cotisation moyenne suit l'évolution du salaire moyen par tête qui est plus dynamique que dans l'exercice 2001 (1,8% contre 1,6%)³.

La masse des cotisations progresserait de 0,9% par an jusqu'en 2010, compte tenu de la diminution des effectifs cotisants en tout début de période. Au-delà, elle évoluerait comme la cotisation moyenne en raison de la stabilité des effectifs. Sur l'ensemble de la période, la masse des cotisations doublerait.

Les pensions liquidées sont indexées sur l'évolution des prix + 0,5 point par an, comme lors de l'exercice 2001. Cette indexation représente les mesures générales ou catégorielles d'augmentation des salaires, qui, selon la réglementation en vigueur (principe de la péréquation), sont applicables aux pensions. La pension moyenne de droit direct augmenterait régulièrement tout au long de la période à un rythme voisin de 1,5% par an.

Les fluctuations des effectifs de retraités se répercutent sur l'évolution de la masse des pensions. De 2003 à 2050, celle-ci augmenterait de plus de 50%. Cette croissance est proche de celle projetée en 2001. En 2040, la masse des pensions est presque identique dans les deux exercices (6 milliards d'euros environ).

Le solde technique et le solde élargi

Le solde technique resterait proche de son niveau actuel, soit environ -3 milliards d'euros. A l'horizon 2050, il serait un peu plus dégradé (-3,5 milliards d'euros). Ces estimations sont peu différentes de celles qui avaient été établies lors de l'exercice 2001.

Le régime de la SNCF bénéficie d'une subvention versée par l'État⁴, qui assure l'équilibre financier du régime et donc annule le solde élargi année après année. Comme pour tous les régimes qui bénéficient d'une subvention ou d'une contribution publique, il a été supposé en projection que l'effort de subvention de l'État (rapport entre le montant de la subvention et la masse salariale) était stabilisé à son niveau de l'année 2000, prise comme année de référence ; la subvention est donc supposée évoluer comme la masse salariale. Elle augmenterait en conséquence sur toute la période de projection, passant de 2,3 milliards d'euros en 2003 à 5,1 milliards d'euros en 2050. Moyennant la convention utilisée pour sa progression dans le futur, cette subvention ne correspond plus nécessairement à une subvention d'équilibre dans la mesure où des excédents ou des besoins de financement peuvent apparaître en projection.

Les besoins de financement s'interprètent comme le montant de subvention supplémentaire qui permettrait de continuer à équilibrer les comptes du régime ; des excédents signifient que l'effort de subvention visant à équilibrer les comptes du régime pourrait être réduit par rapport à son niveau de l'année 2000.

Le régime serait en début de période bénéficiaire de transferts de compensation, avant de lui-même en verser aux autres régimes, à partir de 2015. Les dépenses de gestion sont, par convention pour cet exercice, supposées constantes en euros constants.

³ Ces évolutions (préconisées par le COR) intègrent la cotisation supplémentaire, payée par la SNCF, qui couvre le coût des nouveaux avantages spécifiques accordés aux retraités depuis 1990.

⁴ Article 30 du cahier des charges de la SNCF.

Sous l'hypothèse conventionnelle retenue pour la projection de la subvention publique, le solde élargi serait déficitaire jusqu'en 2020, le déficit s'accroissant jusqu'en 2015 (-404 millions d'euros) avant de se résorber. A partir de 2020, compte tenu des évolutions démographiques favorables du régime, des excédents apparaîtraient. En 2050, ils représenteraient +1,3 milliards d'euros.

Ces résultats dépendent notamment de l'hypothèse conventionnelle retenue pour la subvention publique. Une hypothèse reflétant plus fidèlement la réalité actuelle du régime aurait été de considérer la subvention de l'Etat comme une subvention d'équilibre conduisant par nature à annuler le solde élargi du régime année après année en projection. Compte tenu des autres postes de dépenses et recettes du régime, le montant de la subvention d'équilibre passerait alors de 2,3 milliards d'euros en 2003 à un peu plus de 3 milliards d'euros en 2020 et à 3,8 milliards d'euros en 2050. L'effort de subvention de l'Etat (rapport entre le montant de la subvention et la masse salariale) se réduirait de façon significative sur la deuxième moitié de la période de projection, par rapport à son niveau de l'année de référence 2000, malgré les pertes de compensation qu'enregistrerait la SNCF à cet horizon.

SNCF

Projections à long terme du régime de retraite

Scénario macroéconomique - Taux de chômage de 4,5% à partir de 2015
- Impact de la réforme de 2003 : + 400 000 actifs en 2050

Indexation sur les prix + 0,5% par an

Effectifs en moyenne annuelle et montants sur l'année (stock)

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de pensionnés de droit direct	200 300	193 937	188 022	190 776	182 776	168 332	170 397	177 536
Nombre de pensionnés de droit dérivé	126 433	120 434	111 305	100 096	87 787	72 419	66 995	60 237
Pension moyenne de droit direct (euros)	17 865	18 353	20 168	22 029	23 545	27 011	30 539	35 311
Pension moyenne de droit dérivé (euros)	7 542	7 676	8 204	8 591	9 055	10 320	11 761	13 230
Total des pensions (Meuros)	4 532	4 484	4 705	5 062	5 098	5 294	5 992	7 066
Nombre de cotisants	177 408	176 525	166 997	166 997	166 997	166 997	166 997	166 997
Total des cotisations (Meuros)	1 648	1 711	1 825	1 985	2 147	2 536	2 999	3 546
Rapport démographique corrigé *	0,67	0,69	0,69	0,69	0,74	0,82	0,82	0,80
Solde technique** (Meuros)	-2 884	-2 773	-2 880	-3 078	-2 951	-2 758	-2 992	-3 520
en % des dépenses	-63,6%	-61,8%	-61,2%	-60,8%	-57,9%	-52,1%	-49,9%	-49,8%
en % des cotisations	-175,0%	-162,0%	-157,8%	-155,1%	-137,5%	-108,7%	-99,8%	-99,3%
en % du PIB	-0,19%	-0,18%	-0,16%	-0,15%	-0,13%	-0,10%	-0,10%	-0,10%

*) Rapport démographique corrigé = nombre de cotisants / (nombre de droits directs + 50% nombre de droits dérivés)

**) Solde technique = Total des cotisations - Total des pensions

Meuros = millions d'euros

Variations cumulées depuis 2003 en %

Variations en euros constants pour les données financières

	de 2003 à 2010	de 2003 à 2015	de 2003 à 2020	de 2003 à 2030	de 2003 à 2040	de 2003 à 2050
Nombre de pensionnés de droit direct	-3,0%	-1,6%	-5,8%	-13,2%	-12,1%	-8,5%
Nombre de pensionnés de droit dérivé	-7,6%	-16,9%	-27,1%	-39,9%	-44,4%	-50,0%
Pension moyenne de droit direct	9,9%	20,0%	28,3%	47,2%	66,4%	92,4%
Pension moyenne de droit dérivé	6,9%	11,9%	18,0%	34,5%	53,2%	72,4%
Total des pensions	4,9%	12,9%	13,7%	18,1%	33,6%	57,6%
Nombre de cotisants	-5,4%	-5,4%	-5,4%	-5,4%	-5,4%	-5,4%
Total des cotisations	6,7%	16,0%	25,5%	48,2%	75,3%	107,2%

Variations annuelles moyennes en %

Variations en euros constants pour les données financières

	de 2003 à 2010	de 2010 à 2015	de 2015 à 2020	de 2020 à 2030	de 2030 à 2040	de 2040 à 2050
Nombre de pensionnés de droit direct	-0,4%	0,3%	-0,9%	-0,8%	0,1%	0,4%
Nombre de pensionnés de droit dérivé	-1,1%	-2,1%	-2,6%	-1,9%	-0,8%	-1,1%
Pension moyenne de droit direct	1,4%	1,8%	1,3%	1,4%	1,2%	1,5%
Pension moyenne de droit dérivé	1,0%	0,9%	1,1%	1,3%	1,3%	1,2%
Total des pensions	0,7%	1,5%	0,1%	0,4%	1,2%	1,7%
Nombre de cotisants	-0,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total des cotisations	0,9%	1,7%	1,6%	1,7%	1,7%	1,7%

Variations annuelles moyennes en millions d'euros 2003

	de 2003 à 2010	de 2010 à 2015	de 2015 à 2020	de 2020 à 2030	de 2030 à 2040	de 2040 à 2050
Total des pensions	32	71	7	20	70	107
Total des cotisations	16	32	33	39	46	55
Solde technique	-15	-40	25	19	-23	-53

